

ANNEXE 5



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

Le ministère de l'intérieur certifie que les actions de formation à la conduite des véhicules à moteur et de sensibilisation à la sécurité routière dispensées, à titre onéreux, au sein de :

ECOLE DE CONDUITE AGRÉÉE - E1509100340

NOZAY

2 BIS PLACE DE LA MAIRIE

91620 - NOZAY

ont été évaluées et jugées conformes aux critères fixés par le référentiel du label :

« QUALITE DES FORMATIONS AU SEIN DES ÉCOLES DE CONDUITE »

reconnu par le Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CNEFOP) par la délibération du 9 janvier 2018.

Ce certificat est valable à compter du 10/07/2019 jusqu'au 09/07/2022

Philippe TORREGROSSA



Délégué au permis de conduire

Site Internet : www.securite-routiere.gouv.fr